

FREINS :

Composants ABS :	1 an / 29,000 km
Étrier de frein à disque à air:	1 an / 29,000 km
Caliper brackets :	2 ans / 39,000 km
Étriers de frein à disque :	2 ans / 39,000 km
Unités de freinage électronique:	1 an / 29,000 km
Pièces de servofrein :	1 an / 29,000 km
Étrier Premium :	10 ans / 160,000 km
Pompes à vide :	1 an / 29,000 km

TRANSMISSION :

Les essieux moteurs à vitesse constante et les arbres à cardan :	1 an / 29,000 km
Ensembles d'essieu moteur :	3 ans / km illimité

SYSTÈMES D'ADMISSION D'AIR ET D'ALIMENTATION :

Pompes à fluide d'échappement diesel/ Dispositifs de chauffage pour fluide d'échappement diesel :	Limitée à vie
Injecteurs diesel :	3 ans / 58,000 km
Pompes à injection diesel :	1 an / 29,000 km
Filtres à particules diesel :	Limitée à vie
Refroidisseurs d'EGR :	Limitée à vie
Valves du régulateur de pression à injection :	1 an / 29,000 km
Capteurs de débit d'air massique :	1 an / 29,000 km
Pompes à injection d'air :	1 an / 29,000 km
Compresseurs volumétriques :	1 an / 29,000 km
Corps de papillon électronique :	1 an / 29,000 km
Turbocompresseurs :	3 ans / 58,000 km
Composants de turbocompresseur :	3 ans / 58,000 km

PIÈCES ÉLECTRIQUE :

Batteries de moteur d'entraînement :	
- Blocs de piles cellules renouvelés :	18 mois / km illimité
- Blocs de piles cellules neuves :	36 mois / km illimité
Ventilateurs de refroidissement de la batterie du moteur d'entraînement :	1 an / 29,000 km
Prises de service de batterie du moteur d'entraînement :	Limitée à vie
Inverseurs de moteur d'entraînement :	Limitée à vie

MOTEURS ÉLECTRIQUES : 1 an / 29,000 km

Les moteurs d'essuie-glace, actionneur électrique de hayon, moteurs de porte coulissante, moteurs de toit ouvrant, moteurs lève-vitres, moteurs de boîte de transfert et moteurs de phares

MOTEURS :

Distributeurs/Capteurs de position du vilebrequin : 1 an / 29,000 km

ÉLECTRONIQUES :

Modules ABS :	Limitée à vie
Capteurs de la pédale d'accélérateur :	Limitée à vie
Modules de régulation de la climatisation :	Limitée à vie
Modules d'entraînement de pompe à carburant :	Limitée à vie
Contrôleurs à bougie de préchauffage :	Limitée à vie
Groupes d'instruments :	Limitée à vie
Modules :	1 an / 29,000 km
Ordinateurs de commande sur carrosserie, modules de commandes électroniques, modules de commande de l'éclairage, capteurs de débit d'air massique, modules de commande du groupe motorpropulseur, modules commande de relais, modules de commande de suspension, corps de papillon, débitmètres d'air de volet, modules commande de transmission	

DIRECTION :

Soupapes régulatrices et Vérins de commande :	3 ans / 58,000 km
Pompes de servodirection :	3 ans / 58,000 km
Crémaillères :	3 ans / 58,000 km

COUVERTURE et DURÉE :

CARDONE® garantit qu'elle effectuera le remplacement gratuit pour toute pièce CARDONE Reusine tombant en panne ou étant défectueuse lors d'une utilisation normale sur le véhicule sur lequel elle a été installée à l'origine. Cette garantie ne s'applique pas à une pièce CARDONE Reusine ayant été modifiée, subi un mauvais usage, été endommagée, mal installée, installée sur un véhicule pour lequel elle n'a pas été conçue, ou installée sur un véhicule de course ou de haute performance. Sur les véhicules commerciaux ou de flotte, toutes les pièces CARDONE Reusine énumérées ci-dessus sont couvertes pendant une (1) année ou 29 000 km, la première instance à survenir. D'autres conditions peuvent s'appliquer pour certaines applications de pièce, et dans ce cas, ces conditions sont visiblement indiquées sur la boîte de production ou sur la pièce. Cette garantie est offerte uniquement au propriétaire du véhicule sur lequel un module CARDONE Reusine est installé aussi longtemps que cette personne possède le véhicule et cette garantie n'est pas transmissible.

Pour les batteries de moteur d'entraînement remises à neuf CARDONE®, la garantie sera annulée si l'une de conditions survient : la modification ou retrait des étiquettes d'identification de fabrication ou « Garantie annulée si enlevée »; l'ouverture ou la modification du bloc de batteries; la fixation du bloc de batteries à un accessoire non autorisé (incluant un chargeur de batterie); tout composant manquant, échangé ou modifié; l'installation après la date d'échéance; le retrait de l'étiquette de durée de conservation; mauvais entretien du véhicule empêchant de recharger le bloc de batterie; des codes de diagnostic de panne qui n'indiquent pas un défaut du bloc de batterie.

RÉPARATIONS et ENTRETIEN :

Le remplacement d'une pièce CARDONE Reusine défectueuse est disponible au point de vente. La pièce doit être retournée avec la preuve d'achat originale et une description écrite de la défaillance ou défectuosité.

Avant d'émettre un crédit au titre de la garantie, CARDONE validera l'information fournie et la défectuosité alléguée. Il existe quatre raisons pour lesquelles CARDONE pourrait ne pas émettre de crédit au titre de la garantie, même si l'étiquette est remplie :

1. Le produit n'est pas un article CARDONE.
2. Le produit est en réalité une pièce remise à neuf.
3. Le défaut a été causé par une erreur d'installation.
4. Un dommage ayant été causé par une erreur d'installation ou un facteur externe qui a eu lieu après que le produit a quitté l'usine et qui ne porte pas sur la fabrication de la pièce.

Pour les batteries de moteur d'entraînement remises à neuf CARDONE®, le client doit communiquer avec le service technique de CARDONE en composant le 888 280-8324, dans les cinq (5) jours suivant la découverte du défaut et indiquer ce qui suit : N° de pièce et de série CARDONE, date et kilométrage de l'installation de la batterie et la date à laquelle le problème est survenu, la date de la durée de conservation sur l'étiquette, TOUS les codes de diagnostic de panne (DTC) tel que détectés par un scanneur OBD II. CARDONE émettra un n° de référence de garantie qui doit être visiblement indiqué sur l'emballage de retour de la batterie. La batterie doit être retournée dans les 30 jours suivant la réception du n° de référence de garantie. Les dates de preuve, le kilométrage et les DTC peuvent être requis.

EXCLUSIONS :

CARDONE ne fait aucune garantie quant à la qualité marchande ou à la valeur pour un usage spécifique ou à des fins particulières et aucune autre garantie ou déclaration qu'elle soit écrite ou verbale au-delà de celles comprises dans cette garantie. Le remplacement de la pièce est le seul et unique recours pour tous les types de réclamations (comprenant les lésions corporelles) inhérents à la défaillance ou défectuosité d'une pièce CARDONE Reusine de la négligence ou la violation d'une obligation légale ou autre de la part des Industries CARDONE. CARDONE ne remboursera pas le propriétaire du véhicule pour les coûts associés à l'enlèvement ou au retour de l'unité défectueuse, l'installation de l'unité de remplacement ou le remplacement de toute autre pièce ou pour toute autre dépense, frais ou dommages.

LIMITATION de la RESPONSABILITÉ :

Autant que le permet la loi, CARDONE n'aura aucune obligation envers le propriétaire du véhicule pour tout dommage accessoire ou indirect résultant de la défaillance ou de l'état défectueux de la pièce CARDONE Reusine, de la négligence ou la violation d'une obligation légale ou autre de la part de CARDONE. Certains états ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou indirects alors les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez aussi avoir d'autres droits qui peuvent varier d'un état à l'autre.

FREINS :

Protection anti-poussière pour frein.....	Limitée à vie
Étriers de frein à disque.....	Limitée à vie
Moteurs frein de stationnement	2 ans / 39,000 km
Servofreins	Limitée à vie
Pompes à vide	Limitée à vie

TRANSMISSION :

Actionneurs pour 4 roues motrices	Limitée à vie
Essieux moteurs à vitesse constante	Limitée à vie
Jeu de boulon en U pour essieu moteur neuf	Limitée à vie

SYSTÈMES D'ADMISSION D'AIR ET D'ALIMENTATION :

Pompes à fluide d'échappement diesel.....	Limitée à vie
Détecteur de NOx diesel.....	3 ans / km illimité
Jeux de joint de filtres à particules diesel.....	Limitée à vie
Trousse de joint d'étanchéité pour refroidisseur EGR/admission.....	Limitée à vie
Corps de papillon électronique.....	Limitée à vie
Trousse d'installation de pompe d'injection de carburant..	Limitée à vie
Trousse d'installation d'injecteur de carburant	Limitée à vie
Trousse de réparation de rail d'huile haute pression	Limitée à vie
Outil de réparation de rail d'huile haute pression	Limitée à vie
Capteurs de débit d'air massique.....	Limitée à vie
Turbocompresseurs.....	3 ans / 58,000 km
Cartouche pour turbocompresseur	3 ans / 58,000 km
Montage pour turbocompresseur	3 ans / 58,000 km
Trousse d'entretien pour turbocompresseur	3 ans / 58,000 km
Roue de compresseur billette pour turbocompresseur	3 ans / 58,000 km
Adaptateur d'échappement du turbocompresseur	3 ans / 58,000 km
Solénoïde de position des ailettes du turbocompresseur	3 ans / 58,000 km
Composants de turbocompresseur :	3 ans / 58,000 km

MOTEURS ÉLECTRIQUES : Limitée à vie

Les moteurs d'essuie-glace, les moteurs lève-vitres, les moteurs de boîte de transfert et les moteurs de phares

MOTEURS :

Distributeurs d'allumage.....	Limitée à vie
Pompes de refroidissement auxiliaires.....	Limitée à vie
Détecteurs de position d'arbre à cames.....	Limitée à vie
Trousse d'alignement de synchronisateur d'arbre à cames.....	Limitée à vie

DIRECTION :

Les engrenages de servodirection	Limitée à vie
Filtres de direction assistée	Limitée à vie
Poulies pour servodirection	Limitée à vie
Pompes de servodirection.....	Limitée à vie
Réservoir de pompe de servodirection	Limitée à vie
Crémaillères	Limitée à vie
Tuyauterie de transfert hydraulique :	3 ans / 58,000 km

COUVERTURE et DURÉE

CARDONE garantit qu'elle effectuera le remplacement gratuit pour toute pièce CARDONE Nouveau tombant en panne ou étant défectueuse lors d'une utilisation normale sur le véhicule sur lequel elle a été installée à l'origine. Cette garantie ne s'applique pas à une pièce CARDONE Nouveau ayant été modifiée, subi un mauvais usage, été endommagée, mal installée, installée sur un véhicule pour lequel elle n'a pas été conçue, ou installée sur un véhicule de course ou de haute performance. Sur les véhicules commerciaux ou de flotte, toutes les pièces CARDONE Nouveau énumérées ci-dessus sont couvertes pendant deux (2) années ou 39,000 km, la première instance à survenir. D'autres conditions peuvent s'appliquer pour certaines applications de pièce, et dans ce cas, ces conditions sont visiblement indiquées sur la boîte de production ou sur la pièce. Cette garantie est offerte uniquement au propriétaire du véhicule sur lequel une pièce CARDONE Nouveau est installée aussi longtemps que cette personne possède le véhicule et cette garantie n'est pas transmissible.

RÉPARATIONS et ENTRETIEN

Le remplacement d'une pièce CARDONE Nouveau défectueuse est disponible au point de vente. La pièce doit être retournée avec la preuve d'achat originale et une description écrite de la défaillance ou défectuosité.

Avant d'émettre un crédit au titre de la garantie, CARDONE validera l'information fournie et la défectuosité alléguée. Il existe quatre raisons pour lesquelles CARDONE pourrait ne pas émettre de crédit au titre de la garantie, même si l'étiquette est remplie :

1. Le produit n'est pas un article CARDONE.
2. Le produit est en réalité une pièce remise à neuf.
3. Le défaut a été causé par une erreur d'installation.
4. Un dommage ayant été causé par une erreur d'installation ou un facteur externe qui a eu lieu après que le produit a quitté l'usine et qui ne porte pas sur la fabrication de la pièce.

EXCLUSIONS

CARDONE ne fait aucune garantie quant à la qualité marchande ou à la valeur pour un usage spécifique ou à des fins particulières et aucune autre garantie ou déclaration qu'elle soit écrite ou verbale au-delà de celles comprises dans cette garantie. Le remplacement de la pièce est le seul et unique recours pour tous les types de réclamations (comprenant les lésions corporelles) inhérents à la défaillance ou défectuosité d'une pièce CARDONE Nouveau de la négligence ou la violation d'une obligation légale ou autre de la part de CARDONE. CARDONE ne remboursera pas le propriétaire du véhicule pour les coûts associés à l'enlèvement ou au retour de l'unité défectueuse, l'installation de l'unité de remplacement ou le remplacement de toute autre pièce ou pour toute autre dépense, frais ou dommages.

LIMITATION de la RESPONSABILITÉ

Autant que le permet la loi, CARDONE n'aura aucune obligation envers le propriétaire du véhicule pour tout dommage accessoire ou indirect résultant de la défaillance ou de l'état défectueux de la pièce CARDONE Nouveau, de la négligence ou la violation d'une obligation légale ou autre de la part de CARDONE. Certains états ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou indirects alors les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez aussi avoir d'autres droits qui peuvent varier d'un état à l'autre.